

Financements des collèges et lycées privés sous contrat (majoritairement catholiques) par les collectivités territoriales du Maine et Loire, de Mayenne, de Sarthe, de Vendée et des Pays de la Loire :

Vote Pour : rectorat, des organisations syndicales de l'enseignement privé.

Vote Contre : FSU (seule OS du public présente)

Ces financements sont prévus par la loi, à hauteur de 10% maximum. La FSU demande leur abrogation et continue d'exiger que : « l'argent public doit aller à l'école publique et laïque, de la maternelle à l'université ».

Le conseil départemental de Loire-Atlantique, depuis plusieurs années, ne finance plus les établissements dirigés par le diocèse. Ce choix politique est permis par la libre appréciation des collectivités territoriales à financer ou pas.

Habilitation de collèges privés ou écoles de production à accueillir des élèves boursier-es.

Les deux demandes d'habilitation ont abouti à des avis défavorables votés à l'unanimité car les conditions d'acceptation n'étaient pas requises.

La FSU est intervenue pour les deux cas et a pointé, suite au rapport complet de l'administration via une IPR, des fonctionnements dans l'école de production contraires aux cadres réglementaires tant dans le pédagogique que la sécurité ou la formation professionnelle.

Nos interventions montrent clairement que les écoles de production ne remplissent pas leurs missions scolaires, sont des outils concurrentiels à l'enseignement professionnel public et posent la question de la création d'un réel service public d'aides aux décrocheur-euses scolaires.